

# Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

## Quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

### Entreprises d'accueil :

- ✓ Informez le jeune accueilli en PMSMP des mesures de prévention liées au COVID-19 mises en place dans l'entreprise lors de l'accueil:
  - Rappeler les gestes barrières
  - Présenter l'interlocuteur interne (référent/tuteur)
  - Indiquer tous les points d'eau disponibles pour se laver les mains et le gel hydro alcoolique mis à disposition
  - Donner les informations spécifiques liées au contexte du COVID-19 (règles de déplacement et de protection)
  - Tracer et formaliser les informations communiquées lors de cet accueil
  
- ✓ **Lors de la formation au poste de travail du jeune en PMSMP : informez sur les mesures de prévention** du risque COVID spécifiques au poste et à l'environnement de travail
  
- ✓ **Formez le jeune en PMSMP à l'utilisation des EPI** (comment les porter, les retirer, les jeter). Ces EPI ne doivent pas empêcher l'utilisation des protections collectives ou individuelles liées aux autres risques professionnels générés par les travaux à exécuter